

Demande d'agrément en qualité de garde particulier

Cocher les cases utiles Première demande d'agrément
 Renouvellement de l'agrément

La demande doit être accompagnée des pièces listées au dos du présent imprimé

PARTIE A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR

Je soussigné(e) Madame Mademoiselle Monsieur

Nom : Prénom :

Domicilié(e) à :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Sollicite l'agrément d'un garde particulier, en ma qualité de (précisez vos fonctions ex : propriétaire des terres, détenteurs de droit de chasse ou de pêche) :

.....
.....

Déclare avoir choisi et nommé pour garde particulier :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Pour assurer la surveillance des biens suivants (précisez la nature et la localisation des biens concernés)

Nature des biens :

Localisation des biens :

Nature des infractions que le garde pourra constater :

Dans l'hypothèse où la surveillance des biens susvisés était assurée précédemment par un autre garde particulier, veuillez préciser son identité ci-dessous et renvoyer l'agrément préfectoral qui lui avait été délivré à cet effet :

.....
.....

Fait à le :

Signature de l'employeur

PARTIE A REMPLIR PAR LE GARDE

Je soussigné(e)....., atteste sur l'honneur :
(nom, prénom)

- n'avoir jamais exercé les fonctions de garde dans le passé
 avoir exercé les fonctions de garde dans le passé. *Dans cette hypothèse, joindre une copie du précédent agrément en qualité de garde.*

Fait à le

Signature du garde

Liste des pièces à fournir

En cas de première demande ou renouvellement:

- le présent imprimé dûment renseigné
- une copie d'une pièce d'identité française recto – verso du garde
- un justificatif de domicile du garde
- tout document établissant que le commettant dispose des droits de propriété ou d'usage sur le ou les territoires dont la surveillance est demandée (exemples : acte de propriété, baux, attestations ...).
- la justification de l'aptitude professionnelle: produire l'arrêté de reconnaissance de l'aptitude technique du garde délivré par le préfet ou le sous-préfet où sont situés les territoires concernés. Cet arrêté de reconnaissance est délivré sur production d'un certificat de formation spécifique ou sur justification de l'expérience acquise pendant 3 ans. Les personnes visées aux articles 5 et 6 de l'arrêté ministériel du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers en sont dispensées.
- la carte d'agrément délivrée par le commettant. Des modèles de cartes sont téléchargeables sur le site : www.ecologie.gouv.fr
- le cas échéant, la copie de l'agrément délivré antérieurement au garde